

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Emballages métalliques vides de peinture, colle ou encre

Code Eural	150110*
Code déchet	452004

### DESCRIPTION

Emballages métalliques vides de peinture, colle ou encre (tant à base d'eau qu'à base de solvant).

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### Conditions générales :

- Pas de boîtes de peinture contenant plus de 10 % de restes
- Pas d'emballages en plastique
- Pas de matériaux massifs lourds (tels que gros blocs de béton)
- Pas d'objets métalliques (morceaux de fer, par exemple) d'une taille supérieure à 5 cm ou d'une épaisseur telle qu'ils puissent endommager les couteaux du broyeur (par ex. des écrous)
- Pas de liquides
- Pas de récipients sous pression (tels que bombes aérosols et bouteilles de gaz)

#### Conditions d'emballage :

- Les emballages métalliques contiennent au maximum 10 % de restes.
- La hauteur maximale des boîtes de peinture empilées est de 1 mètre.